

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur David FRETILLE, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Madame Marie-Joseph LABERGERE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Michel BAUDU à Madame Nadine BURGAUD, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 23

Présents : 17

DELIBERATION 2025-07-11 CONVENTION AVEC LES AMIS DE THUILLER SUR LES ETANGS DE PAPETAUD

La Direction des Espaces Naturels de Limoges Métropole a fait réaliser, à la demande de la commune, un diagnostic complet (faune, flore et végétations) ainsi que la rédaction d'une notice de gestion du site des étangs de Papetaud.

Par ailleurs une étude de définitions d'aménagement des étangs de Papetaud a également été élaborée.

Cette dernière a défini trois scénarios :

- Conservation des trois étangs avec leur mise en dérivation et leur mise en conformité ;
- Effacement des trois étangs et renaturation de la zone ;
- Effacement de deux étangs et mise en dérivation et en conformité du troisième étang ;

Les coûts des différents scénarios ont également été présentés, seuls les travaux d'effacement (totaux ou partiels) pouvant être soutenu par l'Agence de l'eau à hauteur de 70 %.

Pour donner suite aux différents contacts avec l'AAPPMA le Gardon et l'association des Amis de Thuiller, ainsi que nos échanges avec la DDT de la Haute-Vienne, la prise en compte des installations du site, nous proposons de retenir le scénario de conservation des trois étangs.

La commune devra réaliser le répartiteur hydraulique amont, la remise en état du canal de dérivation et la réalisation d'une zone de décantation pour les boues des vidanges en aval du troisième étang et financera les grilles nécessaires en sortie d'étang. Le coût externe estimatif de ces opérations est évalué à 16 500 € HT.

L'association des Amis de Thuiller assurera le nettoyage des chaussées des étangs et l'entretien du site, la remise en état des maçonneries des évacuateurs de crues et des pêcheries, la pose des prises de fond pour les étangs amont et intermédiaire dans un délai de trois ans (2026 à 2028), en même temps que les vidanges successives des trois étangs.

En contrepartie de ces actions réalisées par l'association, les activités de pisciculture et de pêche sur les étangs seront confiées aux Amis de Thuiller par convention d'une première durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de trois ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.332-1 et suivants, L431-5 et R 332-1 et suivants, R431-1 à R431-6,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce partenariat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- EMETTENT UN AVIS FAVORABLE sur ce partenariat,
- AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à ce dernier,

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 17 juillet 2025

Affiché / Notifié le 17 juillet 2025

Certifié exécutoire le 17 juillet 2025

Publiée le 17 juillet 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

